

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Séance du : 27 septembre 2021

Convocation du : 21 septembre 2021

Le vingt-sept septembre deux mille vingt et un, à 18.00 heures, le conseil de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de Michel RICOU-CHARLES, assisté de Fabien GASCARD, secrétaire.

Présents : Jacques FRANCOU, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Michel RICOU-CHARLES, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Mallorie BOURGOGNE, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAND, Jean-Pierre BRIOULLE, Oliver REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUS, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Christiane ACANFORA, Roland AMADOR, Roger AQUINO, Jean BANAL, Alain MANIVEL, Robert PAUCHON, Françoise PINET, Jean-Claude VALLIER, Alain CAUSSE, Rajaa TOUSSAINT

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alais BOYOD,
Alain MANIVEL excusé a donné pouvoir à Laurent CELCE,
Roland AMADOR excusée a donné pouvoir à Fabien GASCARD,
Jean BANAL excusé a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET,

ORDRE DU JOUR : Approbation du schéma de développement des énergies renouvelables

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu les propositions des du groupe de travail énergies renouvelables du 17 novembre 2020 et 4 mars 2021,

Considérant :

- Que la CCBD s'est engagée à mettre en œuvre un plan d'action pour contribuer à la transition énergétique, à développer en parallèle les énergies renouvelables, jouer un rôle et en tirer les bénéfices

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20210927-De112_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2021

Affichage : 08/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



- Que la production d'énergie renouvelable est une des actions les plus visibles et représentative d'une politique de développement durable menée par une collectivité, au service de l'aménagement du territoire.
- Que le cadre législatif actuel est plus que jamais favorable au développement des projets production des énergies renouvelables,
- Que le potentiel solaire photovoltaïque de la communauté de communes est réel.

Le schéma de développement des énergies renouvelables de la CCBD se veut être un document cadre, non prescriptif, qui décline le potentiel, les enjeux et la stratégie de développement à court, moyen et long terme.

- Le potentiel EnR du territoire, les dynamiques et contraintes locales

Le territoire du Buëch est reconnu pour son potentiel de développement ENR avec la spécificité de pouvoir accueillir des grands projets. Ce potentiel est estimé à 85 MWc de projets recensés et potentiels avérés pour la seule CC Buëch Dévoluy. Il n'inclue cependant pas les projets photovoltaïques en toiture privée, agricole et publique où le taux d'adoption et de croissance est très important.

Cet état des lieux et le développement de ces gisements est très largement partagé et soutenu par les collectivités territoriales, les entreprises ainsi que la filière énergie, production et transport. La CCBD a donc manifesté sa volonté, avec les communes membres qui le souhaitent, de prendre sa part dans le mouvement de transition énergétique et apporter sa contribution au développement des EnR, en exploitant ses gisements de ressources naturelles renouvelables.

Il y a là un enjeu considérable d'aménagement du territoire, si ce n'est vital : permettre à la vallée du Buëch de conserver et renforcer son attractivité pour l'accueil de populations nouvelles, d'entreprises, le développement des activités économiques comme l'industrie et le tourisme, créer de la valeur et de la richesse.

- Les enjeux et modes opératoires

La Communauté de communes Buëch Dévoluy (CCBD) a mis en place une stratégie qui s'appuie sur :

- Le développement des infrastructures réseaux au plus proche des gisements en pesant sur la prise en compte des intérêts et des spécificités du territoire dans l'élaboration du S3REnR.
- L'animation d'un espace d'échange, sous forme d'un groupe de travail associant tous les acteurs des ENR : Services de l'Etat préfecture, DDT et DREAL, Service du Département IT05 et ADDET; SYMENRGIE 05, le service Eco de la CCBD et les communes membres intéressées. Notre territoire a ainsi adopté une démarche de travail visant la concertation pour faire émerger les projets les plus pertinents, réalistes et réalisables.
- L'analyse de premier niveau des contraintes relatives et rédhibitoires du foncier public
- L'engagement dans une démarche opérationnelle de mise en œuvre des projets de production d'EnR et d'efficacité énergétique des bâtiments dans le respect des espaces forestiers et agricoles.
- L'exploration de solutions juridiques permettant à la puissance publique d'être réellement engagée dans les projets, mieux à même de défendre les intérêts de son territoire et d'en tirer les bénéfices.

- Les objectifs réalistes à court et moyen terme

Accompagner la forte volonté politique locale par une démarche concertée à l'échelle de l'EPCI, la proposition d'un mix intelligent entre équipement des sites anthropisés et espaces « naturels », la prise en compte des contraintes administratives et environnementales, compatibilité foncière et documents d'urbanisme, prise en compte des enjeux d'acceptation sociale.

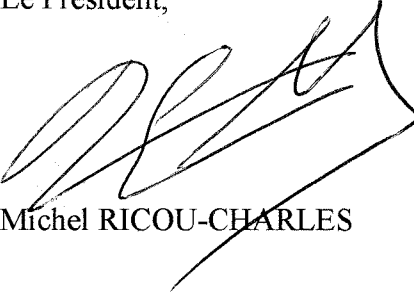
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Approuve le Schéma de développement des énergies annexé à la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 31 dont 4 pouvoirs	Pour : 29	Abstention : 2	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Michel RICOU-CHARLES